

Cultures Marines

RNCP40097 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21347
Code(s) ROME	A1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

Ministère chargé de la mer<http://www.formation-maritime.fr>

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET	19341599900013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE JULLIAN	19330023300031	Former et organiser l'évaluation
LYCEE MARITIME & AQUACOLE DE CHERBOURG	19501861900013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME AQUACOLE	19561719600017	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PUBLIC MARITIME FLORENCE ARTHAUD	19352473300022	Former et organiser l'évaluation
LYCEE REGIONAL ENSEIGN MARITIME AQUACOLE	19171407000015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité cultures marines gère des entreprises ou des unités de production d'espèces vivant en eau de mer et met en marché des produits des cultures marines.

Le cursus comporte des enseignements généraux comprenant notamment le français, les mathématiques, l'histoire-géographie, l'économie – gestion, les sciences-physiques, l'anglais et l'EPS ; 20 semaines de période de formation en milieu professionnel (PFMP) et une formation spécifique qui permet l'obtention d'un certificat pour exercer à bord.

Le titulaire du baccalauréat professionnel, spécialité cultures marines exerce son activité dans un environnement délimité par les contraintes liées aux :

- données biologiques et zootechniques ;
- caractéristiques des milieux marin et terrestre côtier ;
- normes de qualité et de salubrité relatives au milieu et au produit ;
- réglementations et usages de mise en marché ;
- réglementations de la circulation des moyens de transport et de la sécurité du travail.

Selon les productions réalisées et les sites où elles sont pratiquées, celles-ci peuvent nécessiter l'utilisation de moyens de transport nautiques et terrestres, de machines de traitement et de conditionnement des produits, de

systèmes de circulation et de traitement de l'eau, d'instruments de mesure des paramètres des milieux d'élevage.

ACTIVITÉS VISÉES

Le Baccalauréat professionnel Cultures Marines est délivré pour exercer des fonctions liées à l'ensemble des activités d'élevage et de commercialisation des espèces marines : production de coquillages, cultures d'algues, élevage des crustacés, de poissons marins et d'autres espèces aquacoles plus marginales (reproduction, alimentation, soins et sélection...) dans les entreprises de conchyliculture, de mytiliculture ou d'aquaculture. Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité cultures marines est amené à exercer des activités de conception, de conduite et d'exécution de l'ensemble des tâches liées à la production, au conditionnement, à la commercialisation et à la valorisation des espèces marines. Après une expérience professionnelle, il pourra exercer des fonctions de chef d'exploitation.

Le titulaire du Baccalauréat professionnel Cultures Marines possède la capacité professionnelle exigée pour obtenir notamment une autorisation d'exploitation de cultures marines (arrêté du 26 avril 2023 relatif à la liste des titres de formation professionnelle dont la détention est requise pour l'appréciation de la capacité professionnelle en cultures marines). Pendant le cursus est également acquise une certification complémentaire en matière de sécurité à bord des navires (le certificat de formation de base à la sécurité).

Le titulaire du Baccalauréat professionnel Cultures Marines peut participer aux activités professionnelles suivantes :

- Réaliser les opérations techniques pour obtenir des produits d'élevage
- Identifier et analyser les caractéristiques des milieux d'élevage
- Surveiller les conditions d'élevage (renouvellement de l'eau, maladies, température, oxygénation, nourriture)
- Définir la stratégie et la conduite d'une entreprise de cultures marines
- Organiser la mise sur le marché et la commercialisation des produits
- Assurer l'approvisionnement en jeunes sujets par captage (ou pêche) ou en éclosérie-nourrissérie
- Sélectionner les sujets et les installer dans les sites adaptés à leur développement (pleine mer, bassins, parcs...)
- Entretenir les installations (locaux, matériels, parcs et bassins...)
- Transmettre ou enregistrer les données techniques se rapportant au suivi de l'élevage

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité cultures marines doit être capable de :

1. Fonction détermination de la stratégie de l'entreprise :

a. Le titulaire du baccalauréat professionnel, spécialité cultures marines situe l'exploitation dans son environnement en analysant les caractéristiques, contraintes et potentialités de :

- L'environnement physique (site, entreprises, équipements existants...)
- L'environnement économique (marché, approvisionnements, financement...)
- L'environnement juridique (réglementation, structure de l'entreprise...)
- L'environnement social (organisations professionnelles, services de recherche ou d'appui administrations, collectivités locales, organismes de formation...)

b. Il raisonne le développement de l'exploitation, notamment en phase d'installation et de modernisation, en fonction de ses objectifs, de la stratégie choisie et de l'évaluation précédente :

- Choix d'un produit initial et d'un produit final
- Choix d'une technique et d'un plan de production
- Choix des moyens de production (sites, personnel, matériel...)
- Choix d'une stratégie commerciale (partenaires, clients, mode de distribution et de commercialisation)

2. Fonction production :

Elle est caractérisée par des tâches et contraintes communes à toutes les activités d'élevage (ou de culture) d'êtres vivants, toutefois une grande variabilité des tâches de détail existe. Selon la production considérée, certaines des activités listées ci-dessous peuvent ne pas exister, toutefois les activités de production sont accomplies en recherchant l'optimum d'efficacité, de qualité, d'ergonomie, de sécurité et en respectant la réglementation sur la protection de l'environnement et en réagissant de manière appropriée.

- Planifier des tâches
- Etablir un calendrier zootechnique de production
- Assurer l'implantation, la recherche, la négociation, l'aménagement de site
- Préparer le support de production
- Assurer l'approvisionnement en individus dont reproduction
- Assurer la mise en élevage
- Assurer le nourrissage
- Assurer le suivi des élevages, comptage, échantillonnage

- Assurer la protection et les soins : observation et appréciation de l'état d'une unité de production, de la qualité de l'eau, de l'état de développement d'un lot, de l'état sanitaire d'un lot, intervention opportune en fonction des observations réalisées
- Récolter et conditionner des produits, dans le respect des normes de qualité et de salubrité
- Assurer le transport et transfert des produits
- Préparer les produits pour la mise en marché : affinage, contrôle de la qualité, purification, contrôle de la salubrité, conditionnement et transport, expédition
- Enregistrer, calculer et interpréter les principaux critères de production, réaction appropriée
- Utiliser des engins terrestres ou des navires, des équipements à moteurs électriques
- Maintenir du matériel, des équipements, des installations et des bâtiments

3. Fonction commercialisation :

- Elaborer un plan de marchéage : politique de produit, politique de prix, politique de distribution et politique de communication
- Assurer la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la commercialisation
- Assurer la prospection de la clientèle
- Prendre et exécuter une commande
- Assurer la négociation et la vente
- Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la commercialisation

4. Fonction gestion :

- Préparer et communiquer des supports de planification des activités
- Préparer des supports de suivi des paramètres et des élevages
- Préparer des supports de l'occupation des bassins ou des parcs
- Gérer la production
- Gérer le personnel
- Gérer le matériel
- Assurer la gestion financière

5. Fonction communication :

- Assurer la formation pratique et la coordination de l'équipe de travail
- Mettre en place et communiquer une procédure
- Rédiger un compte-rendu d'activité
- Assurer le tutorat des stagiaires
- Assurer les relations commerciales
- Assurer l'information et les formations permanentes

Blocs de compétences

RNCP40097BC01 — Mettre en œuvre les techniques d'élevage et les méthodes d'exploitation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Collecter, décoder et traiter l'information nécessaire à la reprise ou à la création d'exploitation, à l'analyse d'un site, d'une production, d'un équipement, d'un produit, d'un marché, du fonctionnement d'une entreprise
- Analyser les caractéristiques, les contraintes et potentialités de l'environnement de la production pour déterminer les choix stratégiques, dont l'implantation
- Préparer un processus de production ou de mise en marché
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la production
- Gérer une production, les moyens de production et son environnement
- Produire et transmettre un document ou un message oral, écrit, visuel ou télématique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation ponctuelle écrite

RNCP40097BC02 — Analyser le fonctionnement économique de l'entreprise et du marché (techniques commerciales, démarche mercatique et stratégie d'exploitation)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en marché des produits
- Gérer la commercialisation des produits et négocier des offres, des produits ou des services avec un partenaire

- Collecter, décoder et traiter l'information nécessaire à la reprise ou à la création d'exploitation, à l'analyse d'un site, d'une production, d'un équipement, d'un produit, d'un marché, du fonctionnement d'une entreprise
- Analyser les caractéristiques, les contraintes et potentialités de l'environnement de la production pour déterminer les choix stratégiques, dont l'implantation
- Préparer un processus de production ou de mise en marché
- Produire et transmettre un document ou un message oral, écrit, visuel ou télématique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation ponctuelle écrite

RNCP40097BC03 — Assurer la gestion économique et financière d'une entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

- Effectuer des opérations de suivi financier de l'entreprise
- Gérer le budget de l'entreprise
- Gérer la commercialisation des produits
- Collecter, décoder et traiter l'information nécessaire à la reprise ou à la création d'exploitation, à l'analyse d'un site, d'une production, d'un équipement, d'un produit, d'un marché, du fonctionnement d'une entreprise
- Produire et transmettre un document ou un message

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation ponctuelle écrite

RNCP40097BC04 — Mettre en pratique les techniques acquises de la production à la commercialisation en milieu professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Collecter, décoder et traiter l'information nécessaire à la reprise ou à la création d'exploitation, à l'analyse d'un site, d'une production, d'un équipement, d'un produit, d'un marché, du fonctionnement d'une entreprise
- Analyser les caractéristiques, les contraintes et potentialités de l'environnement de la production pour déterminer les choix stratégiques, dont l'implantation
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la production
- Réaliser et surveiller une production de cultures marines
- Préparer un processus de production ou de mise en marché et mettre en marché des produits
- Gérer la commercialisation des produits et négocier des offres, des produits ou des services avec un partenaire
- Produire et transmettre un document ou un message oral, écrit, visuel ou télématique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40097BC05 — Mettre en application les techniques de pilotage et de gestion de l'exploitation en établissement de formation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser et surveiller une production de cultures marines
- Mettre en marché des produits
- Effectuer les opérations de suivi financier de l'entreprise et gérer le budget de l'entreprise
- Gérer la commercialisation des produits et négocier des offres, des produits ou des services avec un partenaire
- Collecter, décoder et traiter l'information nécessaire à la reprise ou à la création d'exploitation, à l'analyse d'un site, d'une production, d'un équipement, d'un produit, d'un marché, du fonctionnement d'une entreprise
- Analyser les caractéristiques, les contraintes et potentialités de l'environnement de la production pour déterminer les choix stratégiques, dont l'implantation
- Préparer un processus de production ou de mise en marché
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la production
- Gérer une production, les moyens de production et son environnement
- Produire et transmettre un document ou un message oral, écrit, visuel ou télématique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40097BC06 — Prévention santé environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée
- Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème
- Argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation ponctuelle écrite

RNCP40097BC07 — Mathématiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information
- Analyser et raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme
- Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation
- Valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40097BC08 — Sciences physiques et chimiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information
- Analyser et raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme
- Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation
- Valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40097BC09 — Français

LISTE DE COMPÉTENCES

- Maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires
- Maîtriser la lecture et exercer son esprit critique
- Adapter sa lecture à la diversité des textes
- Mettre en perspective des connaissances et des expériences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation ponctuelle écrite

RNCP40097BC10 — Langue vivante étrangère

LISTE DE COMPÉTENCES

- Compétences de niveau B1+ du CECRL :
- Comprendre la langue orale
- Comprendre un document écrit

- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40097BC11 — Histoire – Géographie-Education civique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation ponctuelle écrite

RNCP40097BC12 — Arts appliqués - Cultures artistiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Compétences d'investigation :
Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires
Sélectionner, classer et trier différentes informations
Analyser, comparer des œuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création
Établir des convergences entre différents domaines de création
- Compétences d'expérimentation :
Respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges simple
Établir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé et réinvestir les notions repérées dans des références
- Compétences de réalisation :
Opérer un choix raisonné parmi des propositions et finaliser la proposition choisie
- Compétences de communication :
Choisir des outils adaptés
Établir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions
Justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40097BC13 — Education physique et sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40097BC14 — Langue vivante (épreuve facultative)

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation ponctuelle orale

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité cultures marines est amené à exercer son activité dans des secteurs d'activité variés :

- conchyliculture (élevage de coquillages : huîtres, moules, autres coquillages...)
- pisciculture marine (élevage de poissons : salmonidés, bar, daurade, turbot...)
- pénéculture (élevage de crevettes)
- algoculture (culture d'algues macrophytes, d'algues microphytes (phytoplancton))
- écloserie : production de larves
- nurserie : élevage de juvéniles

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité cultures marines peut exercer suivant la taille et la structure des entreprises, des emplois de salarié ou après une expérience professionnelle, le titulaire peut avoir accès à des emplois de salarié à prérogatives accrues, d'associé au sein d'une structure sociétaire familiale ou non, ou encore d'exploitant individuel. Il s'agit notamment des emplois suivants :

- adjoint du chef d'une exploitation
- responsable technique d'une unité de production, dans une entreprise
- responsable technique et commercial d'une unité de mise en marché des produits vers les différents points de vente
- Chef d'exploitation
- Responsable d'une unité de production autonome
- Responsable technique et commercial de la mise en marché des produits

Il exerce dans des entreprises qui peuvent assurer la production, la valorisation, l'achat, la vente en gros, le stockage, la purification, l'expédition, comme :

- les établissements conchylicoles
- les établissements d'expédition et de purification
- les écloseries
- les nurseries
- les fermes aquacoles
- les organisations professionnelles
- les établissements de commercialisation et de valorisation de produits marins

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité cultures marines peut soit s'insérer professionnellement, soit poursuivre en formation de BTSM (notamment une entrée en brevet de technicien supérieur agricole aquaculture-BTSA ou en brevet de technicien supérieur pêche et gestion de l'environnement marin - BTS PGEM).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-2 et suivants du code des transports. Les conditions de formation et d'exercice sont fixées :

- au niveau international par :

La convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets de veille (Convention dite STCW) telle que modifiée,

La Convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (Convention dite STCW-F) telle que modifiée,

- au niveau européen par :

La directive 2022/993/CE du 8 juin 2022 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer, telle que modifiée,

- au niveau national par :

Le code des transports, notamment le Livre V (partie législative),

Le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

Préalablement à l'entrée à la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, une visite d'aptitude médicale à la navigation dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 est requise.

Pour garantir le maintien des compétences des marins, ces brevets doivent être revalidés tous les 5 ans.

Des conditions d'âge pour la délivrance du brevet sont également fixées réglementairement.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 981
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	84 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Sous réserve du respect de certaines conditions, le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité « Cultures Marines » peut se voir délivrer des titres professionnels maritimes. Conformément au décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015, pour être admis à suivre les cursus de formation conduisant à la délivrance de titres professionnels maritimes, tout candidat doit satisfaire aux conditions d'aptitude médicale.

L'aptitude médicale à la navigation permet de s'assurer que les élèves sont médicalement aptes à accomplir leurs tâches courantes en mer et les fonctions qui leur incomberaient en cas d'urgence et ne présentent pas d'affection susceptible d'être aggravée par le service en mer, de les rendre inaptes à ce service ou encore de mettre en danger la santé et la sécurité d'autres personnes à bord. Une visite médicale d'aptitude médicale à la navigation est ainsi requise avant l'entrée dans la profession de marin ; avant le premier embarquement ; avant toute entrée en formation maritime et avant l'expiration du certificat d'aptitude médicale à la navigation le cas échéant.

L'admission à l'issue de la classe de troisième et la progression dans le cycle conduisant à la spécialité « cultures marines » du baccalauréat professionnel s'effectuent conformément aux dispositions de l'article D. 337-56, troisième alinéa, du code de l'éducation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La spécialité « Cultures Marines » de baccalauréat professionnel est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par l'arrêté du 22 août 2014 portant création de la spécialité « cultures marines » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance, conformément aux dispositions des articles D. 337-67 à D. 337-

88 du code de l'éducation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, VAE

Conformément à l'article D337-93 du Code de l'éducation, le jury est désigné par le ministre chargé de la mer. Il est présidé par un enseignant-chercheur ou un professeur en chef ou général de l'enseignement maritime et comprend des enseignants intervenant dans les formations professionnelles maritimes.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 611 €
Selon la branche	7 344 € – 8 460 €
Prise en charge	Branches concernées
7 611 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 460 €	CPNE de la conchyliculture
7 344 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	30/12/2034

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2846

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://formations.mer.gouv.fr/formation-initiale-68#summary-target-4>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40097/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	3
Régions couvertes	2
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	3
Sessions	de 09/2024 à 06/2029

